

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

147677

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1525 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Hassen ATLAGH
Médecine Générale
007 Av. 2 Mars Hay Mly Abdellah
Casablanca - Tél. 0522 871 27



Date de consultation : 23/1/23

Nom et prénom du malade : KABADAOUI FARIDA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :



Affection longue durée ou chronique ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/12/23	C		150DA	Dr. Hassan ATTACH Médecin généraliste 107 Av. 2 Mars Hay Mly Abdellah Al-Hanaca - Tél. : 0522 871 9

EXECUTION DES ORDONNANCES

A circular red stamp with the text "PHARMACIE CHAMONIX" around the perimeter. In the center, it says "Amin" and "Lot 0670280". There is a large blue "X" drawn over the stamp.

Date **Montant de la Facture**

~~23~~
~~01~~
~~23~~ 233,32

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
5533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
5533411	11433553

The diagram shows the human mandible (lower jawbone) in an anatomical position. A coordinate system is overlaid on the bone, with the vertical axis pointing upwards and the horizontal axis pointing to the right. Landmarks on the bone are numbered 1 through 8. Landmark 1 is at the tip (apex) of the chin. Landmark 2 is on the upper border of the body of the mandible, just anterior to the second molar. Landmark 3 is on the upper border of the body of the mandible, just posterior to the second molar. Landmark 4 is on the upper border of the body of the mandible, just anterior to the first molar. Landmark 5 is on the upper border of the body of the mandible, just posterior to the first molar. Landmark 6 is on the upper border of the body of the mandible, just anterior to the second premolar. Landmark 7 is on the upper border of the body of the mandible, just posterior to the second premolar. Landmark 8 is on the upper border of the body of the mandible, just anterior to the first premolar. The numbers 1 through 8 are also placed in the corresponding numbered circles on the coordinate system.

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Ordonnance Médicale

Casablanca, le:

Nom et Prénom:

23-1-23

KABIDAOUI FAITHA

وصفة طبية

الدار البيضاء في

الإسم

34,70

Scort 20

1S

3cp 1/2 le matin apres 05j
79,50

- Vegebowl (verte)

1S

1 applic x 2frais

30,10 - Xenid 100 suppo

1S

1 suppo / 1

- Febrex adulte

1 Sachet x 3 fois /

1S

- Docinox adulte

1 sachet x 3 fois /

Dr. Hassan ATLAGH
Médecine Générale
407 Av. 2 Mars Hay Abdellah
Casablanca - Tél : 0522 871 872

T. 233,30

0522 871 872 شارع 2 مارس حي مولاي عبد الله الدار البيضاء - الهاتف :

1007, Av. 2 Mars Hay Moulay Abdellah - Casablanca - Tél.: 0522 871 872

E-mail : hassanec2020@gmail.com

LOT N°:

UT. AV:

PPV (DH):

34130

LOT : 1412

PER : 10/24

PPV : 30,10 DH

LOT: 087722002
PER: 03/2025
PPC: 79,50DH

SOS
BALM



LOT : 220969
DLUO: 12/2025
69,00DH

LOT : 5299
UT.AV: 12-25
PPV: 20DH00